

Intervention de politique générale
Claire Desmares
24 Février 2022

Monsieur le Président, Chèr.es collègues,

Je voudrais entamer ce discours de politique générale par un sujet de vive actualité et de haute importance pour les écologistes : **l'agriculture**. Ces derniers mois, le secteur agricole, et en particulier l'élevage, a fait face à une nouvelle crise. Hausse des prix des matières premières, conjuguée aux prix tirés vers le bas par la grande distribution, viennent étrangler les agriculteurs, par un terrible "effet ciseaux".

Cette crise actuelle contribue à augmenter la paupérisation, la précarité et le mal-être, déjà bien présent dans le milieu agricole. Elle révèle un système incapable de protéger et de faire vivre dignement celles et ceux qui portent une des plus belles missions, celle de nourrir les femmes et les hommes. Ce système favorise les intermédiaires au détriment des agricultrices et agriculteurs. Ces derniers n'ont pas la maîtrise de leurs prix et sont confrontés à la volatilité des cours mondiaux, à travers leurs dépendance aux importations et exportations.

A l'heure où les négociations annuelles sur les prix de l'agro-alimentaire sont sur le point de s'achever, nous voulons rappeler l'échec des derniers gouvernements à rééquilibrer les rapports de force entre agriculteurs et distributeurs, ces derniers menant une guerre féroce sur les prix. De nombreuses lois existent mais ne sont pas appliquées, il faut maintenant un meilleur contrôle et surtout de la volonté politique. Le plan de soutien annoncé récemment par De Normandie de 270M€ n'est qu'un pansement sur une jambe de bois, qui perdure depuis plusieurs dizaines d'années.

Les agriculteurs le disent eux-même : ils ne veulent pas tant des aides mais plutôt les conditions pour vivre dignement de leur travail. Un autre modèle agricole pourrait garantir l'autonomie et un revenu décent pour les agriculteurs, tout en produisant une alimentation saine au service de notre souveraineté alimentaire. C'est celui que défendent les écologistes. Ce nouveau modèle doit passer par le rééquilibrage des prix entre producteurs et distributeurs, la montée en gamme (agro-écologie, agriculture biologique etc.), la valorisation locale des produits.

Dans un contexte préoccupant de baisse de la consommation des produits biologiques (de 3% en 2021 par rapport à 2020), les acteurs publics doivent inciter les consommateurs à choisir des produits sains et locaux. Cela doit aussi passer par des dispositifs sociaux soutenant les plus défavorisés dans l'accès à une alimentation de qualité, à l'exemple de la sécurité sociale alimentaire, ou de la baisse de la TVA sur les produits bio.

Ce nouveau modèle agro-écologique est d'autant plus urgent à mettre en œuvre dans un contexte d'accélération des dérèglements climatiques, d'effondrement de la biodiversité et de dégradation de la qualité de l'air, des sols et de l'eau.

Ce nouveau modèle agricole que nous appelons de nos vœux, écologistes, agriculteurs et consommateurs, nous ne le voyons pas priorisé dans votre **budget 2022**. Ce budget, nous devons le dire, est un budget de continuité et ne traduit en aucun cas la rupture, même

négociée, annoncée par vos promesses de campagne sur la transition écologique. Nous y reviendrons dans notre intervention dédiée au budget.

L'augmentation du FEADER par rapport à la période précédente est pourtant une opportunité pour engager la transition du modèle agricole breton.

Nous attendons aussi des propositions issues des Etats Généraux de l'installation-transmission qu'elles permettent de réorienter notre modèle agricole en crise, en favorisant des installations sur des systèmes vertueux, créateur de valeur ajoutée et d'emplois sur nos territoires.

Un autre sujet lié à l'agriculture, en lien avec les enjeux de santé publique, de dépollution et du foncier agricole, est la gestion des **friches agricoles amiantées**. Elle fait l'objet d'un amendement du groupe Nous La Bretagne dans le programme 102, que nous avons choisi de soutenir. Rappelons que nous y avons dédié une question orale à la session d'Octobre dernier : nous interpellions alors votre exécutif sur la stratégie du Conseil régional en matière d'accompagnement des agriculteurs et des communes pour désamianter et sécuriser les nombreux bâtiments agricoles polluant nos campagnes. Nous attendons d'ailleurs toujours la feuille de route et la synthèse des travaux menés dans le cadre d'un groupe de travail dédié, évoqué par le Vice-président à l'agriculture. Au moment où 1 ferme sur 2 est à céder dans les 10 ans, ne transmettons pas ce fardeau à la jeune génération. Plaidons ici pour un vrai plan Bretagne pour l'amiante. Cela peut être une vraie opportunité de développement d'une filière de désamiantage, qui agit contre la pollution et crée des emplois.

Les enjeux ne sont pas moindres dans le domaine maritime. Avec la tenue à Brest du **One Ocean Summit**, nous avons à nouveau pu constater le décalage entre les grands discours du Président de la République sur la préservation de la biodiversité et la réalité du peu d'engagements concrets en sa faveur. Sujet de la pêche écarté, pêcheurs même pas conviés, et pas d'engagement sur la non-exploitation des grands fonds marins... Les écologistes bretons n'ont pas embarqués et sont restés, pour ainsi dire, à quai, face à un tel manque d'ambition, exprimant leur opposition à une politique maritime prenant le cap de l'extractivisme à tout prix. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé, en coordination avec le groupe Breizh a-gleiz, de proposer un vœu pour des mesures vraiment ambitieuses en matière de préservation des océans, nous y reviendrons.

2022 sera une année déterminante pour les **mobilités** : négociation du volet mobilité du CPER, enquête publique et poursuite du projet LNOBPL, études en cours pour la modernisation et/ou la réouverture de lignes ferroviaires. C'est un sujet sur lequel le groupe écologiste est pleinement mobilisé, et nous voulons mettre la focale sur les mobilités durables du quotidien, avec trois priorités: réouverture et/ou modernisation de nombreuses lignes de TER, augmentation de la fréquence des trains et amélioration de la qualité du service pour répondre aux besoins des bretonnes et des bretons.

Nous savons que les finances régionales sont loin d'être un puit sans fond. C'est pourquoi nous proposons que la Région, en tant que cheffe de file de la compétence mobilité, associe toutes les collectivités pour les inciter à instaurer, quand ce n'est pas le cas le "versement mobilité" et à le mutualiser pour co-financer les transports en commun et notamment le TER, aux côtés de l'institution régionale.

Concernant la **défense de nos langues**, nous accueillons positivement l'aboutissement de la Convention sur les langues de Bretagne. Il s'agira toutefois de préciser et d'être vigilant sur les moyens financiers qui seront consacrés par l'Etat afin de traduire cette convention en actes.

Par contre, nous voterons contre le **Contrat de Plan Etat Région**. Malgré les crédits obtenus, notamment sur le volet maritime, et certaines priorités intéressantes comme la rénovation thermique des bâtiments universitaires, nous déplorons la logique de recentralisation mise en place par l'Etat avec une contractualisation de moins en moins effective et le manque cruel d'une vision de long terme spécifique à la Bretagne. Comme déjà mentionné à de multiples reprises, nous regrettons l'absence d'un volet agricole et un volet mobilité très timide, qui reste à négocier sur l'année 2022. Nous y reviendrons plus en détail.

Un mot pour terminer sur la **question énergétique** : au vu des enjeux climatiques et de la nécessaire décarbonation de notre économie, nous devons à la fois réduire nos consommations d'énergie et produire davantage d'électricité de façon renouvelable. Réduire notre dépendance au nucléaire, au pétrole des pétromonarchies du Golfe mais aussi au gaz. Nous condamnons Engie, qui sans autorisation de l'Etat français, importe aujourd'hui en toute discrétion du gaz de schiste des Etats-Unis au terminal de Montoir-de-Bretagne. En contradiction totale avec les accords de Paris sur le climat et avec la législation française qui interdit l'exploitation de gaz de schiste.

Aujourd'hui, il ne s'agit plus de débattre pour savoir si nous devons développer les énergies renouvelables, mais de savoir où et comment nous allons le faire, en embarquant l'ensemble des acteurs concernés. Ce sera tout l'objet de notre question orale sur la planification et la concertation d'une stratégie bretonne en faveur des EnR.

Je vous remercie.